



Mistral Europe

Les actualités bruxelloises

La lettre d'information - novembre 2021
Bureau de Bruxelles

Plus d'informations sur
[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

L'EDITO DU PRESIDENT

LE SOMMAIRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît une reprise économique, un regain de l'activité et de l'emploi qui confortent les axes forts de notre politique et l'ensemble de nos actions. L'union de nos forces avec celles de l'Etat et de l'Europe est décisive pour le développement de notre région, celui de nos entreprises et pour assurer la transition écologique et numérique de nos territoires.

En 2021, nous sommes allés chercher 107 millions d'euros de fonds dans le cadre du Plan de relance européen et nous avons été pionniers dans l'activation de France Relance et du dispositif Territoires d'Industrie. Nous continuons à renforcer notre force de frappe auprès de Paris et de Bruxelles pour que nos entreprises et nos territoires bénéficient au mieux de ces leviers financiers.

A l'aube de ce nouveau mandat, il est hors de question de nous relâcher ! Les différents dispositifs de relance du gouvernement et la nouvelle programmation européenne sont autant d'opportunités pour capter un maximum de financements auprès de l'Etat et de l'Europe.

A l'image de l'atelier « Fonds Européens : objectif 10 milliards » que nous organisons ce mois-ci dans le cadre des Etats Régionaux de la Relance, nous poursuivons notre mobilisation au profit des acteurs économiques, sociaux et culturels de notre territoire. Ces échanges nous conduiront à mieux identifier les pistes d'amélioration, les projets structurants et les outils les plus adaptés pour maximiser les retombées financières en région.

Dans cet esprit, la Région a lancé un nouveau dispositif d'aide aux acteurs régionaux des transports et des mobilités pour augmenter les chances de réussite de leurs dossiers de candidature pour la programmation 2021/2027. Dans ce cadre, l'accompagnement des projets au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) est particulièrement visé. Les opérateurs engagés sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, infrastructure phare de la modernisation du réseau régional de transport, pourront bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour capter une partie des 7 milliards d'euros dont est doté le MIE.

La Région continue de se structurer pour que chaque acteur, quelle que soit sa taille et où qu'il se trouve sur le territoire, puisse bénéficier de fonds européens !

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Président délégué de Régions de France

LE MOT DE BRUXELLES !

Le mot du bureau de Bruxelles

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Publication par la Commission européenne de son programme de travail 2022

TRANSPORT ET ENERGIE

Euro 7, RTE-T, gaz, droit des passagers, qualité de l'air... au programme de la Commission d'ici fin 2022

Lancement de l'appel à projets de grande échelle (« large scale ») 2021 du Fonds d'Innovation

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

Vote du rapport du Parlement européen sur la Stratégie « De la fourche à la fourchette »

Les priorités françaises en matière d'Environnement et de Climat pour sa présidence de l'UE en 2022

La Commission européenne appelle à réduire la pêche en Méditerranée face au Parlement européen

JEUNESSE

La Commission européenne dévoile ses ambitions pour l'Année européenne de la jeunesse 2022

RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

Nouveau programme Europe Numérique : vers une publication imminente des premiers appels à projets

La mise en œuvre des Missions d'Horizon Europe se précise

CULTURE

Nouveau Bauhaus européen : mode d'emploi

LES BRÈVES

Consultation publique européenne pour des systèmes de transport intelligents plus précis et efficaces

Vers une stratégie européenne « Drone 2.0 » : consultation publique de la Commission européenne

L'Ukraine participe au programme Europe Créative

Le réseau IETM a publié le rapport "#METOO in the cultural sector : from call-out to structural"

Info day Culture et Europe : journée d'information sur les financements ouverts

L'AGENDA

Le mot du bureau de Bruxelles



Chers lecteurs,

Le mois d'octobre à Bruxelles était placé sous le signe des territoires !

Comme chaque année, la Semaine européenne des Régions et des Villes, coorganisée par le Comité des Régions et la Commission européenne, a permis de réunir des milliers de participants (12 000 !) pour échanger autour des enjeux, bonnes pratiques et besoins des territoires européens. Le thème de cette édition, qui s'est tenue du 11 au 14 octobre, était « Ensemble pour la relance » avec un focus sur 4 enjeux principaux : l'engagement citoyen, la transition verte, la transition numérique et la cohésion. Les 300 ateliers organisés dans ce cadre regorgeaient d'information sur les politiques et programmes européens, de présentations d'initiatives exemplaires et de projets de coopération.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le Président du Comité des Régions, Apostolos Tzitzikostas, et la Commissaire européenne en charge de la politique régionale, Elisa Ferreira, sont intervenus lors d'une conférence de presse commune pour rappeler le rôle majeur des autorités locales et régionales face à la crise sanitaire et économique. La Commissaire a notamment rappelé que plus de 21 milliards € de fonds structurels ont été débloqués par les autorités locales et régionales au plein cœur de la crise via le dispositif de réaction d'urgence CRII. La Commissaire a également rappelé que 34 milliards € sont mis à disposition des régions via REACT-EU, l'outil territorial du plan de relance européen. REACT-EU a ainsi été le tout premier instrument du plan de relance européen à effectuer des paiements pour soutenir la relance dans les États membres.

A l'occasion de cette Semaine, le Sommet européen des régions et des villes, organisé en mars 2022 à Marseille, a également été présenté (voir ci-dessous) ainsi que les [résultats de l'étude « Eurobaromètre »](#) sur la perception des citoyens de la politique de cohésion. D'une manière générale, le rapport montre que la notoriété globale des projets financés par l'UE dans les territoires progresse. La moyenne de l'UE est désormais de 41 %. Cela représente une augmentation de 7 points de pourcentage par rapport à il y a 10 ans. Parmi ceux qui ont connaissance des projets financés par l'UE, 80 % pensent qu'ils ont un impact positif sur les régions.

Enfin, intéressant de noter que le lancement du programme Interreg Europe 2021-2027 a été annoncé ! En participant au forum « [Europe, let's cooperate !](#) », organisé en ligne les 24 et 25 novembre 2021, vous aurez la possibilité d'en savoir plus sur les nouveautés du programme et vous préparer pour les prochains appels à propositions.

Très bonne lecture à tous !

- ZOOM DU MOIS -

Vers le Sommet européen des régions et des villes à Marseille !

Les **3 et 4 mars 2022**, Marseille accueillera, dans le cadre de la Présidence française de l'UE, le **Sommet européen des Régions et des Villes**, un événement coorganisé par le Comité des Régions et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille.

Ce Sommet, qui accueillera **2500 personnes** et sera accessible virtuellement dans toute l'Europe, visera à rendre compte de la **contribution des collectivités locales et régionales à la Conférence sur l'avenir de l'Union européenne**. La participation de représentants de très haut niveau des institutions européennes est attendue. Il s'agira donc d'une occasion unique pour les représentants locaux et régionaux européens, mais aussi pour les acteurs de la société civile, d'échanger directement avec le niveau européen, pour porter leurs messages et idées sur le fonctionnement et l'action de l'Union européenne !

Le [site web de l'événement](#) est d'ores et déjà accessible et sera alimenté régulièrement avec de nouvelles informations, notamment sur le programme et les intervenants.



ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Publication par la Commission européenne de son programme de travail 2022



La Commission européenne a présenté, mardi 19 octobre à Strasbourg, en marge de la session plénière du Parlement européen, son [programme de travail pour 2022](#). Ce document est important car il liste les principaux textes et initiatives qui seront portées par la Commission européenne pour l'année à venir. Ce programme de travail présente notamment 42 nouvelles initiatives, dans les domaines prioritaires pour l'actuelle Commission européenne (climat/environnement, numérique, affaires sociales, influence de l'Europe dans le monde). A titre d'exemple, sur les enjeux climat et environnement,

une initiative sur les polluants des eaux de surface et souterraines et une sur la qualité de l'air ambiant sont attendues. Le programme de travail confirme également la présentation d'une initiative sur les puces électroniques, dans la continuité des annonces de la Présidente de la Commission européenne dans son discours sur l'Etat de l'Union. Sur le volet sanitaire, la Commission européenne compte mettre à jour durant le troisième trimestre 2022 la recommandation sur le dépistage du cancer en tenant compte des dernières données scientifiques. Sur le volet extérieur, la Commission prévoit une communication conjointe sur la gouvernance internationale des océans, qui devrait être adoptée durant le deuxième trimestre 2022, ainsi qu'un autre partenariat stratégique avec la région du Golfe.

TRANSPORT ET ENERGIE

Euro 7, RTE-T, gaz, droit des passagers, qualité de l'air... au programme de la Commission d'ici fin 2022



À la suite de la publication du Paquet Climat « Fit for 55 », en juillet 2021, le calendrier législatif européen sera particulièrement rythmé au cours des prochains mois dans le domaine de l'énergie et des transports (voir la Lettre d'Infos d'octobre 2021). La Commission européenne, qui a proposé à la fois de nouvelles initiatives et la révision d'une dizaine de textes existants, suivra (à distance) les travaux des colégislateurs - le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. L'ambition affichée est de permettre l'adoption du Paquet Climat d'ici 2023. Néanmoins, cette riche actualité autour des enjeux liés à la décarbonation n'empêche pas la préparation au sein de la Commission européenne de nouvelles initiatives dans le domaine de l'énergie et des transports. Parmi celles-ci, nombreuses sont celles qui visent à mettre en œuvre la stratégie européenne pour la mobilité durable et intelligente, lancée en décembre 2020.

D'ici la fin de l'année 2021, la Commission devrait présenter le nouveau texte relatif aux standards d'émission de polluants des véhicules (hors CO₂), les futures normes « Euro 7 », stratégiques pour l'industrie automobile. La proposition de l'exécutif

doit notamment s'appuyer sur la contribution approfondie d'un groupe consultatif dont les travaux se sont déroulés au printemps 2021, et établir le périmètre, les limites et le calendrier d'application de ces normes. Très attendu également, et annoncé pour le 14 décembre, un petit paquet législatif dédié aux transports intégrera la révision du règlement sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) : le texte définit des standards harmonisés pour les infrastructures et axes de transport essentiels à l'échelle européenne, sur le réseau central et le réseau global, sur lesquels se concentrent les financements européens du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe. La directive révisée sur les systèmes de transports intelligents, le cadre pour la mobilité urbaine et l'initiative pour les corridors de fret ferroviaire viendront compléter ce paquet.

A la même date, mi-décembre, la Commission prévoit de présenter un petit paquet énergie, portant principalement sur le gaz. Il s'agit de réviser deux textes – la directive et le règlement sur le gaz - datant de 2009 et encadrant le marché (les règles du marché de l'électricité ont été révisées en 2019). Pour la Commission, qui a d'ores et déjà indiqué que la part du gaz resterait importante dans le mix énergétique de l'Union européenne, l'enjeu consiste surtout à décarboner le secteur et assurer une meilleure prise en compte des consommateurs. Elle souhaite

encourager les investissements sur le gaz renouvelable et bas carbone. Très attendue sur l'hydrogène, l'exécutif n'envisage néanmoins pas d'initiative spécifique ou de règles détaillées dans ce texte, plutôt des exemptions ou flexibilités accordées à l'hydrogène sur les grands principes réglementaires s'appliquant au secteur gazier. Parmi les possibilités évoquées, l'idée d'une réglementation européenne de la qualité de l'hydrogène aux interconnexions entre Etats, pour éviter la segmentation du marché, semble retenir les faveurs de la Commission.

Le [programme](#) de travail de la Commission européenne pour 2022, adopté et publié le 19 octobre, donne pour sa part des précisions sur les intentions et le calendrier de l'institution au cours de l'année prochaine. L'exécutif devrait présenter une nouvelle stratégie sur la coopération internationale, avec les pays tiers, en matière d'énergie en début d'année. Au deuxième trimestre, elle proposera des textes importants pour le droit des passagers des transports : une proposition législative sur les

obligations de transmission des données des voyageurs par les transporteurs et la révision de la directive sur les voyages à forfait. La révision de la directive sur la qualité de l'air est attendue pour le troisième trimestre. Enfin, au quatrième trimestre, la Commission prévoit une proposition sur les [services numériques de mobilité multimodale](#), la révision des normes d'émissions de CO₂ pour les poids lourds, et la présentation d'un cadre pour la mesure harmonisée des émissions dues aux transports et à la logistique.

A noter toutefois : quelques initiatives très attendues, et préalablement annoncées pour 2022, ne figurent pas au programme. C'est le cas notamment de la proposition visant à améliorer l'efficacité du trafic ferroviaire international, celles sur les drones, le transport combiné ou les services d'information fluviale. Des ajouts ou modifications ne sont toutefois pas exclus, il n'est pas rare que la Commission actualise son programme ou revote le calendrier de ses travaux en cours d'année.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

Lancement de l'appel à projets de grande échelle (« large scale ») 2021 du Fonds d'Innovation



La Direction Générale pour l'Action Climatique (DG CLIMA) de la Commission européenne a

annoncé l'ouverture, le 26 octobre 2021, d'un [appel dédié aux projets de grande échelle \(« large scale »\)](#) dans le cadre du [Fonds d'Innovation](#). Doté de 1,5 milliard d'euros, cet appel cible des projets ayant une dépense d'investissement supérieure à 7,5 millions d'euros. Il se clôturera le 3 mars 2022.

Le Fonds d'Innovation (ou « Innovation Fund ») est un programme européen dédié au financement de projets de démonstration de technologies bas-carbone hautement innovantes, au cours de la période 2020-2030. Il vise à faciliter l'expérimentation et le développement de technologies contribuant à une réduction considérable des émissions de carbone. Il s'agit d'un outil clé pour répondre aux engagements pris par l'Union européenne dans le cadre des Accords de Paris sur le climat, le Pacte Vert européen et l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. L'enveloppe budgétaire du Fonds d'Innovation, dotée de 25 milliards d'euros environ (en fonction du prix du carbone) jusqu'à 2030, est alimentée par les recettes du système d'échange de quotas d'émissions (ETS), mis en place au sein de l'Union européenne.

Le programme permet de soutenir des projets dans les secteurs suivants :

- Production innovante d'énergie renouvelable

- Technologies et processus bas-carbone innovants dans les industries à forte intensité d'énergie, dont les produits remplaçant ceux émettant beaucoup de carbone
- Technologies CCU (Carbon capture and utilisation) et CCS (Carbon capture and storage)
- Stockage d'énergie.

Le soutien intervient sous la forme de subventions octroyées au projet afin de couvrir jusqu'à 60% des coûts en capital et des coûts d'exploitation sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Le déboursement de l'aide se fait sur la base de « milestones » prédéterminés, y compris au moment de la clôture financière (jusqu'à 40% de la subvention), en tenant compte du respect des objectifs de décarbonation annoncés. Les projets, qui doivent présenter un haut degré d'innovation, allant au-delà de l'état de l'art au niveau mondial, peuvent être portés par tous types d'acteurs publics et/ou privés établis dans les Etats membres de l'Union européenne, la Norvège et l'Islande.

L'évaluation des dossiers, déposés auprès de l'agence exécutive CINEA, sera menée en une étape par un jury d'experts indépendants, sur la base de critères définis : quantités d'émission de gaz à effet serre évitées, degré d'innovation, maturité financière et opérationnelle du projet, rapport coût / efficacité, et adaptabilité ou répliquabilité de la technologie. Les résultats devraient être connus au troisième trimestre 2022 et les projets lancés avant la fin de l'année. Les projets prometteurs mais souffrant d'un manque de

maturité pourront bénéficier d'une aide au développement de projet fournie par les experts de la Banque Européenne d'Investissement.

L'appel à projets « large scale » 2021 est le deuxième lancé dans le cadre de la période 2020-2030. Les résultats de l'appel 2020, sur lequel 300 candidatures ont été déposées, seront annoncés d'ici la fin d'année. En parallèle, un appel destiné aux projets de petite échelle (coût total en capital inférieur à 7,5 millions d'euros), disposant d'une enveloppe de 100 millions

d'euros, sera ouvert à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au mois d'août (résultats début 2023). Les résultats de l'appel « small scale » 2020 ont été publiés en juillet 2021. Sur 232 propositions déposées, 175 ont été jugées admissibles et éligibles : 38 projets ont atteint les seuils d'évaluation imposés, et 32 ont finalement été sélectionnés pour bénéficier d'un financement du Fonds d'Innovation.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

Vote du rapport du Parlement européen sur la Stratégie « De la fourche à la fourchette »



Après des mois de débat, le rapport d'initiative des députés européens concernant la

Stratégie "De la fourche à la fourchette" de la Commission européenne a finalement été voté à une large majorité en session plénière du Parlement européen le 19 octobre. Celui-ci propose des objectifs ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais aussi revaloriser l'agriculture européenne et le travail des agriculteurs, dans la perspective de changer de modèle agricole et alimentaire qui tendrait vers une voie plus durable.

La Stratégie « De la fourche à la fourchette » est au cœur du Pacte vert européen. Bien qu'en l'état il s'agisse d'un texte juridiquement non contraignant, son objectif est de rendre les systèmes alimentaires durables, équitables, de qualité et respectueux de l'environnement, à travers notamment les futures négociations sur les législations européennes qui découleront du Pacte Vert européen, dont près de 30 textes qui seront issues de la stratégie « De la fourche à la fourchette ». Aussi, le rapport d'initiative voté le 19 octobre fixe la position du Parlement européen, et est un point de départ pour de futures négociations législatives qui dureront plusieurs années.

Alors que la chaîne alimentaire pèse au niveau mondial pour un tiers des émissions de GES et est reconnue comme un des principaux facteurs de perte de biodiversité, on constate dans le même temps que les systèmes alimentaires actuels ne permettent pas à de nombreux acteurs d'obtenir un revenu décent ou de bénéficier de moyens de subsistances équitables.

A cet égard, la Commission européenne a estimé nécessaire de repenser nos modèles de production agricole et de consommation alimentaire dans le

cadre d'une Stratégie « De la Fourche à la Fourchette », dont la proposition originelle a été publiée en mai 2020. Pour rappel, celle-ci fixe comme objectifs de réduire de 50% le recours aux pesticides dans les champs européens d'ici à 2030 et de 20 % l'usage d'engrais chimiques. Elle prévoit que 25% des terres agricoles européennes soient cultivées en agriculture biologique à cet horizon (contre 8,5 % en 2019) et de réduire de 50% les ventes d'antibiotiques pour les animaux d'élevage.

En général, il est proposé que l'agriculture du futur soit plus vertueuse, moins chimique, plus respectueuse de la santé humaine et de l'environnement, de l'eau, des sols, de la biodiversité, des écosystèmes. Cela passe notamment par le recours à l'agroécologie, à une agriculture biologique qui produise de la valeur et soit rémunératrice pour les agriculteurs.

En opposition, de nombreux acteurs du secteur de l'agro-alimentaire, de l'agro-industrie et de l'agro-chimie, portés entre autres par la puissante fédération des syndicats agricoles européens *Copa-Cogeca* ou encore *CropLife*, se sont fortement mobilisés en amont du vote au Parlement européen, en justifiant que la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de cette Stratégie affaiblirait fortement la souveraineté alimentaire européenne, tandis que les baisses d'émissions carbone réalisées seraient effacées par les besoins d'importations de pays aux productions agricoles moins "vertes". Ceux-ci s'appuyaient notamment sur l'étude estivale du *Centre commun de recherche* (JRC), le service scientifique de la Commission européenne, prévoyant une baisse de la production/productivité agricole, en précisant toutefois ne fournir que des projections "indicatives" sur la base de modèles « incomplets ». Les opposants à cette Stratégie parlent d'« un objectif politique dénué de base scientifique (...) pas fondé sur une analyse d'impact globale et cumulative ».

Les conséquences du vote de la position du Parlement européen sur cette Stratégie qui sur différents points va même plus loin que la proposition originelle de la

Commission européenne, seront particulièrement analysées, notamment au regard de la soumission des Plans stratégiques nationaux de chacun des 27 Etats membres à la Commission européenne, dans le cadre de la PAC 2023-27 et dans lesquels les pays de l'UE indiqueront les mesures qu'ils entendent prendre pour atteindre les neuf objectifs de l'UE pour la nouvelle PAC. Et cela même alors que le récent compromis entre eurodéputés et Etats sur la future Politique agricole commune (PAC) n'intègre pas en l'état les objectifs de "La fourche à la fourchette". Ceux-ci pourraient toutefois apparaître dans la législation secondaire découlant de l'accord global sur la PAC et qui reste à paraître.

Parmi les nouveautés du rapport des parlementaires européens, ceux-ci ont notamment introduit la possibilité d'imposer une TVA plus haute pour les aliments jugés « mauvais pour la santé » ou pour ceux ayant « une empreinte environnementale élevée ». A

l'inverse, sur d'autres éléments du texte, les compromis trouvés sont moins ambitieux que le texte de la CE. C'est notamment le cas de l'objectif de 25 % des surfaces agricoles en bio, qui n'apparaît pas dans le rapport des députés européen, ou bien vis-à-vis des nouvelles techniques d'édition génomique (NBT) en général, pour lesquels le Parlement européen évoque à la fois les « avantages potentiels de la science et de l'innovation » et le « principe de précaution ». Il reflète en cela le difficile consensus trouvé sur ce rapport parlementaire entre d'une part le rapporteur allemand du PPE Herbert Dorfmann pour la commission Agriculture et développement rural (AGRI), et d'autre part la rapporteure néerlandaise de The Left (gauche radicale) Anja Hazekamp pour la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI).

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

Les priorités françaises en matière d'Environnement et de Climat pour sa présidence de l'UE en 2022



La Biodiversité, l'économie circulaire, le climat et la pollution seront « quatre priorités égales » pour la

présidence française de l'UE.

La Ministre française de la Transition écologique Barbara Pompili a affirmé que la biodiversité, l'économie circulaire, le climat et la pollution seront « quatre priorités égales » pour la présidence française de l'UE au premier semestre 2022 (1^{er} janvier - 30 juin) lors d'une [intervention](#) durant la conférence annuelle de l'ONG « Bureau européen de l'environnement » (BEE), le 11 octobre.

En matière de biodiversité, la ministre française souhaite faire avancer l'Europe sur trois sujets principaux : une position européenne « claire et ambitieuse » pour la quinzième réunion de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique (COP 15), qui aura finalement lieu en deux temps : d'abord

en ligne en octobre 2021, puis en Chine, en 2022 ; la « définition d'un objectif juridiquement contraignant pour la restauration de la biodiversité » et la lutte contre la déforestation.

Sur l'économie circulaire, la Ministre souhaite se saisir de la proposition sur l'écoconception, dont le calendrier de publication au niveau européen reste incertain.

En outre la France « insistera sur la réduction de l'impact de la pollution, notamment issue des produits chimiques », et réitérera ses « avertissements répétés sur les perturbateurs endocriniens et la nécessité d'une analyse plus rapide et plus indépendante par les agences européennes » compétentes.

Enfin, de manière générale, Barbara Pompili a affirmé sa volonté de concilier ambition climatique et ambition sociale, afin d'assurer une transition juste pour l'ensemble des citoyens, entreprises et territoires de l'UE. Elle a également mis en avant le rôle de plus en plus fondamental de la forêt dans l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

La Commission européenne appelle à réduire la pêche en Méditerranée face au Parlement européen



La Commissaire à l'égalité a affirmé devant le Parlement européen que la surpêche était

responsable de l'aggravation de l'état de la ressource halieutique en Méditerranée que les facteurs environnementaux et climatiques.

La Commission européenne, par le biais de la Commissaire européenne à l'Égalité, la maltaise Helena Dalli, a affirmé en session plénière du Parlement européen à Strasbourg début octobre que, s'il fallait bien évidemment s'attaquer à la pollution et au changement climatique en général, les données scientifiques illustraient que c'étaient les activités de pêche qui continuaient malgré tout d'avoir le plus grand impact sur la santé des stocks halieutiques méditerranéens. Elle a précisé que 87% des stocks de

poissons en Méditerranée sont encore surexploités et affirmé que l'UE devait prendre des mesures visant à « réduire la pêche en Méditerranée, adapter la capacité de pêche aux possibilités de pêche existantes, protéger les juvéniles et les géniteurs, notamment au moyen d'aires marines protégées (...) tout en ayant une politique de tolérance zéro à l'égard des activités de pêche illégales ».

Elle répondait à ce sujet à la présentation puis au vote en plénière du rapport d'initiative « [Reconstitution des stocks halieutiques en Méditerranée](#) » de Raffaele

Stancanelli (CRE, italien), qui affirme notamment qu'« il existe des facteurs environnementaux qui expliquent la baisse des stocks de poissons ». Selon le rapporteur, certains pays de l'UE ont vu leur flotte et leurs équipages de pêche diminuer de moitié au cours des 20 dernières années, « la production ayant chuté de plus de 50% au profit des importations, qui avoisinent actuellement les 85% pour les petits pélagiques et les espèces démersales ».

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

JEUNESSE

La Commission européenne dévoile ses ambitions pour l'Année européenne de la jeunesse 2022



Un mois après avoir annoncé que la jeunesse serait le thème de l'année 2022, la Commission européenne a publié mi-octobre [une proposition](#) détaillant

les mesures et les activités qui devraient être mises en place d'ici quelques mois, sous réserve de l'approbation des Etats membres et des eurodéputés.

L'exécutif européen souhaite profiter de l'année 2022 pour « mettre à l'honneur les jeunes dans une perspective d'après-pandémie, les soutenir et nouer un dialogue avec eux » tout en travaillant sur les questions liées aux transitions vertes et numériques et en favorisant l'inclusion des publics défavorisés et/ou plus vulnérables. Cette ambition large impliquera de travailler de manière trans-sectorielle sur tous les programmes et thématiques pouvant impacter les jeunes.

La Commission estime qu'un budget d'environ 11 millions d'euros sera nécessaire pour financer les nombreuses activités à prévoir, bien qu'à ce stade aucun programme détaillé n'ait encore été proposé. Elle attend une participation active de chaque Etat membre, qui devront désigner un coordinateur national en charge de la mise en place d'activités dans leur pays et qui travailleront en lien les uns avec les autres. Ces coordinateurs devront aussi s'assurer de l'implication des jeunes et des organisations de jeunes.

En ce qui concerne les animations, l'année 2022 sera rythmée par des conférences et des manifestations sur tous les sujets pouvant représenter des enjeux importants pour les jeunes européens, comme l'emploi, les questions climatiques, l'éducation, la mobilité, la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à l'Union européenne, la santé physique et mentale, etc.

Au niveau des mesures, la Commission propose d'améliorer les outils de dialogue entre jeunes et décideurs politiques, dont les institutions européennes. Il est ainsi possible de contribuer directement à la réflexion de la Commission européenne sur le programme détaillé des activités de l'Année européenne de la Jeunesse via [une enquête en ligne](#) qui sera ouverte jusqu'au 17 novembre 2021. Les contributions des jeunes, en tant que premiers concernés, sont tout particulièrement attendues.

Des campagnes de communication seront également mises en place pour promouvoir les valeurs européennes telles que l'égalité, la solidarité et l'entraide ainsi que les programmes européens pouvant soutenir les projets des jeunes.

Enfin, la Commission européenne estime qu'il sera nécessaire d'entreprendre des études spécifiques sur la situation des jeunes dans l'Union européenne permettant d'avoir une idée aussi juste que possible de leur situation et d'obtenir des statistiques européennes harmonisées.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - Loeizig ANDRÉ - landre@maregionsud.fr

RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

Nouveau programme Europe Numérique : vers une publication imminente des premiers appels à projets



Après plusieurs mois d'incertitudes, la Commission européenne a annoncé qu'une

très attendus premiers appels à projets du programme Europe Numérique aura lieu en novembre 2021. Deux autres grandes périodes d'ouverture d'appels à projets suivront au premier et au troisième trimestres 2022.

Pour rappel, le nouveau programme Europe Numérique, ou Digital Europe, dispose de 7,588 milliards d'euros pour financer le déploiement des technologies et services numériques en Europe sur la période 2021-2027. Europe Numérique a été pensé en complémentarité avec d'autres programmes européens comme Horizon Europe ou le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et son budget sera réparti entre cinq grandes thématiques :

- Calcul à haute performance, 2,227 milliards d'euros ;
- Intelligence artificielle, cloud et données, 2,062 milliards d'euros ;
- Cybersécurité, 1,650 milliard d'euros ;
- Déploiements et meilleures pratiques, 1,072 milliard d'euros ;
- Compétences numériques avancées, 577 millions d'euros.

Ces cinq thématiques seront couvertes par quatre programmes de travail et suivies par différentes entités en fonction des sujets abordés et du niveau de spécialisation.

Le programme de travail principal portera sur la période 2021-2022 et couvrira le plus grand nombre de thématiques, dont l'intelligence artificielle, les données, le cloud, les infrastructures de communication quantique, les compétences numériques avancées, le déploiement des technologies (notamment pour les services publics) et les meilleures pratiques, la blockchain ainsi que la confiance dans les technologies numériques. Sa gestion sera effectuée par la DG CNECT et la nouvelle agence exécutive européenne HADEA.

Au menu de ce programme principal, de nombreux appels à projets qui porteront notamment sur les sujets suivants :

- La création d'espaces de données communs et harmonisés sur treize thématiques : Pacte vert, communautés intelligentes, mobilité, manufacture, agriculture, contenus culturels, santé, média, finances, compétences, langues, administrations publiques et tourisme.
- La mise en place d'une plateforme « Intelligence artificielle à la demande » en tant que point d'accès centralisé pour les ressources en matière d'IA.
- La création d'infrastructures non-virtuelles de tests et d'expérimentation de technologies utilisant l'intelligence artificielle.
- L'élaboration de programmes d'enseignement spécialisés et de formations de courtes durées pour former des experts dans des domaines clés et répondre à la demande des entreprises européennes qui recherchent ces compétences.
- La création de « jumeaux numériques » pour favoriser l'essor des communautés intelligentes.

En ce qui concerne les futurs European Digital Innovation Hubs (E-DIH), un programme de travail 2021-2023 à part leur est dédié et directement pris en charge par la DG CNECT. Ces entités auront pour mission d'accompagner la transition numérique des PME et des administrations et travailleront en réseau avec les autres E-DIH de manière transfrontalière en fonction des besoins. La Commission européenne espère mailler finement le territoire de l'Union avec au moins un E-DIH par région d'ici à 2027.

La plupart des questions et appels à projets en rapport avec la cybersécurité seront également traités dans un document à part et suivies par le Centre Européen de Compétence en Cybersécurité (European Cybersecurity Competence Center, ou ECCCC), une nouvelle structure européenne spécialisée et localisée à Bucarest, ainsi que par la DG CNECT.

Enfin, le quatrième programme de travail sera consacré au calcul à haute performance. C'est l'entreprise commune dédié à ce sujet, EuroHPC, qui en aura la charge.

Une journée d'information sera organisée courant novembre par la Commission européenne dans la foulée du lancement des premiers appels à projets.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loëizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

La mise en œuvre des Missions d'Horizon Europe se précise



Le 29 septembre 2021, la Commission européenne a officiellement lancé les Missions du programme Horizon Europe. Nouveauté du programme Horizon Europe, les Missions visent à fournir un effort coordonné dans toute l'Europe afin de générer des solutions et initiatives pour répondre à certains défis sociétaux complexes dans une logique de transversalité (entre secteurs et disciplines) et de co-conception (avec les citoyens, les acteurs locaux, etc). Elles seront mises en œuvre sur le temps long (jusqu'à 10 ans) et ont des objectifs clairs et mesurables. Il s'agira de faire émerger des portfolios de projets de recherche et développement contribuant à la réalisation de cinq grandes Missions (adaptation au changement climatique, villes neutres en carbone, cancer, océans, sols). Pour ce faire, chaque Mission bénéficiera d'un budget dédié et des appels à projets européens, répondant aux objectifs de la Mission, seront lancés. Au-delà du programme Horizon Europe, les missions doivent également faciliter les synergies entre les différents niveaux et sources de financement régionales, telles que le FEDER, nationales et européennes. La communication de la Commission européenne du 29 septembre s'accompagne de la publication des plans de mise en œuvre détaillant les principaux objectifs et actions pour chaque grande

Mission. Sur **l'adaptation au changement climatique**, l'objectif de la Mission sera de rendre les régions européennes plus résilientes face aux défis climatiques. La mission devrait soutenir au moins 150 régions et communautés européennes à faire face aux risques liés au climat (inondations, incendies, canicules). Sur la **Mission « santé des océans, des mers ainsi que des eaux côtières et continentales »**, l'objectif est de restaurer et protéger les écosystèmes et la biodiversité, à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre et de déchets plastiques dans les océans, les mers et les eaux de l'UE. **Sur le Cancer**, la Mission vise à améliorer la vie de plus de trois millions de personnes atteintes du cancer et celle de leur famille, en mettant l'accent sur la prévention et la guérison de la maladie. **Sur les villes, l'objectif sera d'accompagner la transition de 100 villes** vers la neutralité climatique d'ici 2030. Enfin, **sur la santé des sols**, la Mission a pour objectif la création de 100 territoires européens impliqués dans la transition vers des sols plus sains. Les citoyens seront notamment incités à participer à des initiatives scientifiques pour restaurer et préserver collectivement la santé des sols. La mise en œuvre de ces Missions s'accompagnera de financements européens majeurs. Nous vous invitons donc à [découvrir toutes les informations liées à cette initiative](#) afin de pouvoir vous inscrire dans la dynamique au niveau européen !

Plus d'info : Lucie Durocher, ldurocher@maregionsud.fr

CULTURE

Nouveau Bauhaus européen : mode d'emploi



Le 15 septembre dernier, la Commission européenne a détaillé sa

vision du Nouveau Bauhaus Européen (NEB), cette initiative grâce à laquelle elle souhaite concrétiser le pacte vert et qui devra s'articuler autour de 3 axes : **durabilité, inclusion, esthétique.**

Dans [une communication](#) adoptée en marge du discours sur l'état de l'Union de sa présidente, Ursula von der Leyen, la Commission propose une série d'actions et précise les sources de financement possibles émanant du budget de l'Union européenne (programmes Horizon Europe et LIFE, fonds structurels). Une enveloppe de 85 millions serait ainsi disponible pour financer les premières initiatives sur la période 2021-2022.

Voici ce que l'on peut retenir parmi les annonces :

- La création du laboratoire *NEB Lab*, chargé de préparer des actions stratégiques (labélisation des projets, recherche de financements innovants, analyse de la réglementation, création d'indicateurs de performance) ;
- Des projets de logements sociaux et abordables qui respectent les valeurs du mouvement
- Une approche révisée de la stratégie immobilière de la Commission (rénovation du centre de visites, réflexion sur l'aménagement du quartier européen en collaboration avec les riverains et la région Bruxelles-Capitale, construction/rénovation des centres communs de recherche à Séville et Geel) ;
- La co-création de parcours de transition écologique dans le secteur de la construction et des écosystèmes textiles ;
- L'organisation d'un festival NEB prévu au mois de juin 2022 à Bruxelles pour organiser des débats/conférences, présenter de nouveaux

- produits et de nouvelles idées, organiser des temps festifs ;
- L'organisation d'un prix annuel dédié au nouveau *Bauhaus* européen.

Par ailleurs, les États membres sont invités à intégrer le nouveau *Bauhaus* européen dans leurs stratégies de développement socioéconomique, notamment à travers la mise en œuvre de la politique 2021-2027 de cohésion de l'UE (fonds FEDER).

La communication s'inspire des quelque 2000 contributions reçues dans le cadre de la phase de co-conception qui s'est déroulée de janvier à juillet. Lors de son discours sur l'état de l'Union, Ursula von der Leyen, a ainsi déclaré : « *Le nouveau Bauhaus européen associe la grande vision du pacte vert pour l'Europe à des changements concrets sur le terrain. Des changements qui améliorent notre vie quotidienne et que tout un chacun peut percevoir non seulement dans les bâtiments et les espaces publics, mais aussi dans la mode ou l'ameublement. Le nouveau Bauhaus européen vise à créer un nouvel art de vivre qui allie durabilité et bonne conception, qui nécessite moins de carbone et qui soit inclusif et abordable pour tous.* »

Appel à projet lancé par l'Européen Institute of Innovation and technology (EIT)

En outre, l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) a lancé le 18 octobre l'appel "[Booster communautaire de l'EIT — Soutenir l'expansion de nouveaux projets du Bauhaus européen](#)" à l'appui de l'initiative du Nouveau Bauhaus européen. Ce premier appel permettra **d'octroyer à 20 entreprises innovantes une aide de 50.000 € pour accélérer les solutions intégrant la durabilité, l'esthétique et l'inclusion**. Cet appel s'inscrit dans le cadre d'un budget plus large de 5 millions € pour les activités du Nouveau Bauhaus européen soutenues par la nouvelle communauté de l'EIT en 2021 et 2022. Une phase pilote de ce booster communautaire, lancée au début de l'année 2021, a déjà permis de soutenir 13 projets pour un montant de 650.000 €. **Date limite de candidature : 17 décembre 2021**

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

LES BRÈVES

Consultation publique européenne pour des systèmes de transport intelligents plus précis et efficaces

La Commission européenne souhaite lancer une nouvelle initiative dédiée aux systèmes de transport intelligents, qui s'appuient sur des technologies fournissant des informations en temps réel sur la circulation routière, dans le but de les rendre plus performants. Elle envisage d'étendre la couverture géographique aux réseaux routiers locaux et de développer de nouveaux services tels que l'information en termes de restrictions d'accès des véhicules dans certaines zones urbaines ou de disponibilité des points de recharge en carburants alternatifs. Les données générées par les véhicules eux-mêmes pourraient être exploitées afin d'améliorer la gestion du trafic et les opérations d'entretien des routes. Afin d'affiner ses propositions, la Commission européenne souhaite recueillir des avis d'acteurs intéressés par cette initiative : une [consultation](#) est ouverte du 12 octobre au 9 novembre.

Vers une stratégie européenne « Drone 2.0 » : consultation publique de la Commission européenne

La Commission européenne prévoit une nouvelle initiative visant à assurer le développement sûr et efficace d'un écosystème de drones. L'objectif est de favoriser l'adoption des drones, tout en établissant « un équilibre entre la sûreté, la sécurité et les autres préoccupations sociétales ». La stratégie Drone 2.0 proposera un cadre réglementaire et développera un environnement commercial innovant, tout en garantissant une acceptation sociale large de cette technologie. D'après la Commission, les drones doivent contribuer, grâce à la numérisation et à l'automatisation, à une nouvelle offre de services et de transports durables, en tenant compte d'éventuelles synergies technologiques civiles/militaires. La communication de la Commission sur cette stratégie est attendue fin 2022. Une [consultation](#) à ce propos est ouverte du 8 octobre au 31 décembre.

L'Ukraine participe au programme Europe Créative

Le 12 octobre, lors du 23e sommet UE-Ukraine qui s'est tenu à Kiev, l'Union européenne et l'Ukraine ont réaffirmé la force de leur partenariat et leur détermination à renforcer l'association politique et l'intégration économique de l'Ukraine avec l'Union européenne. Pendant ce sommet, la mise au point de la participation de l'Ukraine à Europe Créative, pour la période 2021-2027, a également été achevée. Les organisations ukrainiennes de la culture et de

la création peuvent désormais participer au programme, doté de 2,44 milliards d'euros, dans les mêmes conditions que les entités des États membres de l'UE.

Le réseau IETM a publié le rapport "#METOO in the cultural sector : from call-out to structural"

Cette [publication](#) fait partie du projet SHIFT - Shared Initiatives for Training sur les relations de genre et de pouvoir. Le document relate le travail de recherche de SHIFT sur les cas de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir révélés dans les secteurs artistiques européens ces dernières années, en mettant l'accent sur les développements depuis la période #MeToo. Il mentionne des recommandations et des interrogations pour développer une approche transnationale et transfrontalière ainsi que des solutions possibles pour combattre le harcèlement sexuel et les abus de pouvoir dans le secteur culturel européen.

Info day Culture et Europe: journée d'information sur les financements ouverts

Le PCN Cluster 2 Culture, créativité et société inclusive d'Horizon Europe et le Relais Culture Europe organisent le 10 novembre, avec la collaboration du Campus Condorcet, une [journée d'information](#) sur les **financements ouverts sur la thématique de la culture au sein d'Horizon Europe et du programme Europe Créative**. Ces programmes sont ouverts à tout type d'organisation et encouragent fortement les collaborations multidisciplinaires et transsectorielles. Les domaines d'interventions sont variés : protection et valorisation du patrimoine culturel, développement de formations, soutien à la coopération entre acteurs, soutien au développement économique du secteur, aide à la création artistique, etc.

L'AGENDA

-  **10 novembre** - Info day Culture et Europe – journée d'information sur les financements ouverts Horizon Europe et Europe Créative
[Plus d'informations](#)
-  **24-25 novembre** – Europe let's cooperate !
Événement de lancement du programme Interreg Europe
[Plus d'informations](#)
-  **24 - 25 novembre** - Premier forum du Conseil européen de l'innovation – en hybride (Bruxelles et visioconférence)
[Plus d'informations](#)
-  **9 décembre** – Quatrième sommet européen de l'éducation – Évènement en ligne organisé par la Commission européenne
[Plus d'informations](#)

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPÉENS

LIFE, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE , HORIZON EUROPE, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, DROITS ET VALEURS, EUROPAID

POUR TOUTE INFORMATION SUR LES APPELS A PROJETS EUROPEENS EN COURS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE [UP2EUROPE](#) !

SI VOUS ETES PORTEUR D'UN PROJET EUROPEEN EN REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, ET SOUHAITEZ QUE NOTRE NEWSLETTER « MISTRAL EUROPE » INTEGRE UNE BREVE PRESENTANT VOTRE PROJET, OU UNE INTERVIEW SUR VOTRE EXPERIENCE DANS LE MONTAGE OU REALISATION DE VOTRE PROJET, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !

L'ÉQUIPE



**Lucie
DUROCHER**
Directrice,
Innovation,
Entreprises

ldurocher@maregionsud.fr



**Corinne
ROUSSEAU**
Assistante
de direction

crousseau@maregionsud.fr



**Constance
POIRÉ**
Chargée de
mission
Transport
et Energie

cpoire@maregionsud.fr



**Robin
GUILLON**
Chargé de
mission

Environnement,
Agriculture et Affaires
Maritimes,

rguillon@maregionsud.fr



**Marie-
Laurence
COM**
Chargée de
mission

Enseignement supérieur,
Formation, Culture et
Emploi

mlcom@maregionsud.fr



**Loeizig
ANDRÉ**
Chargée de
mission
Numérique,
Education,

Jeunesse et Tourisme

landre@maregionsud.fr

LES ACTEURS HEBERGES

Ziga VALIC

Représentant du Pôle de compétitivité
OPTITEC

ziga.valic@pole-optitec.com

Amélie SMETHURST

Représentante du Département des
Bouches-du-Rhône

amelie.smethurst@departement13.fr

Karl STOECKEL

Représentant Université Aix-Marseille
AMU

Karl.stoeckel@univ-amu.fr

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

representation.bruxelles@maregionsud.fr

 DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57

 DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

62 RUE DU TRONE - 100 BRUXELLES